



Brèves de décembre

CPPNI des 23 - 24 novembre

▶ **NAO**

La négociation annuelle obligatoire a débuté en juin 2016, le collège employeur n'a pas accepté une revalorisation des salaires par une augmentation de la valeur du point d'indice, qui est bloqué depuis juillet 2014 mais propose une prime qui serait versée au 31 décembre 2017.

Les réunions de septembre et de novembre n'ont pas permis d'aboutir à un accord sur le montant de la prime. Le SPELC souhaite vivement que cette prime soit au moins équivalente à la hausse du coût de la vie, or le collège employeur propose une prime de 150€ brut. Le 8 février 2018 une nouvelle CPPNI est prévue qui doit aboutir à un consensus sur le montant de la prime.

▶ **Accord handicap**

La CPPNI travaille sur la rédaction d'un accord sur le handicap qui a pour but de mettre en avant la question de l'embauche d'une personne en situation de handicap.

Une possibilité de partenariat est étudiée avec l'AGEFITH (association de gestion des fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées) par le CNEAP.

▶ **La qualification des documentalistes**

Un jury de positionnement du parcours de formation qualifiante des documentalistes délivrée par l'IFEAP aura lieu les 15 – 16 février 2018.

Le collège salarié de la CCPNI a désigné 2 personnes pour le jury (Philippe Bernas et Catherine Blanchard).

CCM du 15 décembre

Différents points ont été abordés :

- ✓ **bilan social 2016** (enseignement agricole privé) : voir contenu sur le site du SPELC
- ✓ **les concours** : l'ensemble des partenaires sociaux ont insisté sur le nombre insuffisant d'ouvertures de sections, de plus pour les externes peu de postes à temps complet sont offerts donc manque d'attrait.
Le ministère a indiqué qu'une évolution sur la répartition entre interne et externe serait envisagé et tendre vers 70% en interne et 30% en externe.
- ✓ **situation des catégories 3** a été évoquée. Leur nombre est en augmentation et pour l'instant rien n'est prévu pour y remédier de fait peu de concours interne proposé, pas de liste d'aptitude exceptionnelle mise en place donc pas de possibilité pour intégrer le PPCR.



► PPCR

- ✓ le projet de décret a été validé par le conseil d'état, l'opération de reclassement au 1^{er} septembre 2017, avec effet rétroactif, sera réalisé au cours du 1^{er} trimestre 2018.
- ✓ les avancements de carrière (6^{ème} et 8^{ème} échelon) si conditions requises au 31 août 2017, seront examinées à la CCM de Mai.
- ✓ Durant la période transitoire 2017-2019 la note administrative est maintenue avec l'appréciation du chef d'établissement. Le passage hors classe serait dans la forme actuelle.

► Autres sujets traités en CCM :

- ✓ un grand nombre d'agents n'ont pas encore eu leur fiche Phoenix, pourtant le bordereau de rentrée scolaire a bien été envoyé au ministère.
- ✓ la modification de l'article 29 du décret 89-406 concernant les amplitudes horaires (+ 25%, - 50%) est soumise à l'arbitrage du 1^{er} ministre.
- ✓ les adresses institutionnelles
La finalisation est prévue pour la fin du 1^{er} trimestre 2018, celle-ci sera sous la forme educagri.fr probablement. Cette adresse mail permettra au MAAF d'envoyer des messages, circulaires, note de service aux agents.



La Commission Agricole du SPELC vous présente ses meilleurs Vœux 2018

Les 28 et 29 mars 2018

Le SPELC agro vous propose une formation
« Travailler dans l'enseignement agricole privé »

Contenu de formation : organisation de l'enseignement agricole privé, droit du travail, droits sociaux, convention collective, dispositifs de formation, obligations de services, évolution de carrières....

Intervenants : Commission agro, personnel du Ministère/DGER

Public concerné : salariés des établissements (droit privé) et enseignants (droit public)

Lieu : siège de la fédération SPELC 192 bis rue de Vaugirard 75015 Paris

Inscriptions : prendre contact auprès de b.lepers@spelc.fr ou auprès de votre président départemental SPELC

L'actualité de la profession, l'expertise et les conseils du Spelc sur :

 Fédération nationale des SPELC
 @FederationSPELC

 www.spelc.fr

b.lepers@spelc.fr

SPELC AGRO

Retrouvez nous sur Facebook

Sources des illustrations : pixabay.com

Conception et réalisation : Bayard Service Édition Centre-Ouest - 02 99 77 36 36 - IPNS